



ATIBORDEAUX

Association Technique Internationale
du Dogue de Bordeaux



3^{ème} Champion Show des Dogues de Bordeaux

Cabris

Samedi 8 octobre 2022



**Juges : Vincenzo PARMICIANO (IT) et
Ronald T. KIRK (IR)**



**CENTRALE
CANINE**

Programme

SAMEDI 08 OCTOBRE

- 9h : Accueil des exposants, réception des chiens, contrôle vétérinaire
- 10h : Début des jugements pour toutes les classes
- 13h : Déjeuner



Program

SATURDAY OCTOBER 8TH

- 9:00 a.m.: Admission for exhibitors and dogs, veterinarian check
- 10:00 a.m.: Start of judgment
- 1:00 p.m.: Lunch time



Association Technique Internationale

du Dogue de Bordeaux

ATIBORDEAUX

Fondée officiellement en 2011 l'ATIBORDEAUX est une initiative de la SADB. Les principaux objectifs de l'association sont la protection, le développement et la promotion du Dogue de Bordeaux, au niveau international, dans le plein respect des normes de la SCC et de la FCI.

La protection de la race se situe à deux niveaux : celui du standard et celui de la santé.

La mission de l'ATIBORDEAUX est de veiller au respect du standard, en tous ses points, dans les pays membres. Pour cela il sera organisé une exposition internationale annuelle et des conférences à l'intention des juges et éleveurs.

Sur le plan de la santé, un groupe de travail sera mis en place, afin d'étudier les problèmes de santé majeurs et les troubles qui affectent la race, mesurer leur fréquence, consulter des experts, et trouver des solutions (éventuellement au moyen de recherches génétiques) afin d'améliorer la santé et la longévité du Dogue de Bordeaux mais aussi sa prolificité.

Pour la sélection, Il sera organisé annuellement une exposition, en respect avec les règlements de la FCI. Cette exposition ne sera pas un show au sens habituel, mais bien une exposition de sélection, basée sur des critères d'élevage. Pourront concourir dans certaines classes les chiens qui auront satisfait à l'obligation d'un certain nombre de dépistages.

Les clubs des différents pays peuvent rejoindre l'ATIBORDEAUX à condition qu'ils soient déjà officiellement reconnus par le Kennel Club de leur pays. Il est bien évident que la France, pays d'origine de la race et détentrice du standard sera leader dans les orientations données pour le respect du standard.

Officially founded in 2011 the ATIBORDEAUX is an initiative of the SADB. The main objectives of the association are the protection, development and promotion of the Dogue de Bordeaux at the international level, in full compliance with the SCC and the FCI rules.

The protection of the breed is at two levels: the standard and the good health of the Dogue de Bordeaux.

The mission of the ATIBORDEAUX is to ensure full compliance with the standard at all its points in member's countries. In this aim, a worldwide championship show and annual international conferences for judges and breeders will be held.

In terms of health, a working group will be set up to study the major health problems and disorders that affect the breed, measure frequency, consult experts, and find out solutions (possibly through genetic research) to improve health and longevity of the Dogue de Bordeaux breed but also his prolificacy.

In order to make culling, the ATIBORDEAUX will organize an annual show, in compliance with the regulations of the FCI. This exhibition will not be a show in the usual sense, but a show for culling based on breeding criteria. To compete in some classes the dogs must have met the requirement of a number of screenings.

Clubs of different countries should join the ATIBORDEAUX provided they are already officially recognized by the Kennel Club of their country. It is obvious that France, birthplace of the breed and holder of the standard will be a leader in the guidance lines for compliance with the standard.

Cher(e)s adhérent(e)s,

Cher(e)s ami(e)s passionné(e)s de Dogues de Bordeaux,

Ce week-end s'ouvre notre 36ème Nationale d'Élevage du Dogue de Bordeaux et le 3ème ATIBordeaux Champion Show dans le joli et typique village de l'arrière-pays niçois de Cabris, qui nous avait déjà accueilli pour la Nationale en 2014. Force est de constater que les choses ont bien changées depuis 2014. Après la période difficile de la pandémie de la Covid-19, nous avons à affronter une nouvelle période de crise économique sur fond de conflit mondial qui touche de nouveau nos éleveurs et nos expositions de plein fouet.

De façon générale, il est fait le constat que le nombre de chiens a fortement diminué en expositions toutes races confondues.

A ce titre, je remercie les exposants, français et étrangers, qui nous ont fait le plaisir d'inscrire cette année malgré tout, puisque nous avons réussi à réunir des passionnés de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, d'Italie, du Portugal, de Norvège et de Slovénie. J'ai également une pensée particulière pour tous ceux qui, présents habituellement tous les ans, n'ont pas pu faire le déplacement cette année.

Je remercie également les juges spécialistes qui nous honorent de leur présence cette année, Monsieur Ronnie Kirk (IR) et Monsieur Vincenzo Parmiciano (IT).

Je remercie nos amis Mesdames Monique Noël et Michelle Aufray et Monsieur Boris Cavillac pour être venus assurer les secrétariats et Monsieur Frédéric Lhonoré, grâce à qui nous avons tous les ans de merveilleuses photos souvenirs de nos événements.

Je remercie notre sponsor HAPPY DOG (Provot) pour sa participation active à la réalisation de ce week-end.

Je remercie Monsieur Jean-Jacques Morbelli et l'Association Canine Territoriale Midi Côte d'Azur pour leur accueil et leur soutien.

Enfin, je remercie tout particulièrement Madame Mélanie Legrand et Monsieur Michel Cardaccia pour l'organisation au pied levé de ce week-end de fêtes.

A titre plus personnel, en tant que Présidente de la SADB, mais aussi et surtout en tant que passionnée du Dogue de Bordeaux, je me dois de tirer la sonnette d'alarme quant à la situation actuelle.

Logiquement, le nombre de Dogues de Bordeaux inscrits en expositions canines n'a cessé de décroître.

Aujourd'hui pourtant, il faut que chacun prenne pleinement conscience que cela impacte directement la santé et le phénotype du Dogue de Bordeaux, par manque de sélection.

Par manque de sélection, j'entends le fait que sans voir de Dogues de Bordeaux en expositions, il n'est pas possible de pouvoir effectuer un travail correct de sélection.

Par manque de sélection, j'entends le fait que, sans rencontrer les anciens éleveurs en expositions et sans adhérer à la SADB, les nouveaux naisseurs ou éleveurs se retrouvent livrés à eux-mêmes et font des mauvais mariages, par méconnaissance de la race et ses problématiques ou pire par le biais de connaissances erronées acquises via les réseaux sociaux.

Ces derniers mois, par le biais d'ATIBordeaux, nous avons soutenu le Dogue de Bordeaux au-delà de nos frontières, afin d'essayer de sauver une partie non négligeable du capital génétique de notre race présente en Ukraine. Vous avez été nombreux à soutenir cette action et nous vous en remercions très chaleureusement. Cela continuera aussi longtemps que vous nous en donnerez les moyens.

MAIS, si nous ne voulons pas que tout le travail effectué ces dernières décennies en France par tous n'ait finalement servi à rien, il en va aujourd'hui de notre responsabilité à tous.

Il est indispensable de renvoyer vers la SADB les acheteurs de chiots qui seront les éleveurs de demain,

afin que ceux-ci ne soient plus « lâchés » dans la nature sans aucun contrôle. Nous avons ces derniers temps vu fleurir les mariages non raisonnés qui nuisent à la race, tant sur le plan de la santé que sur le plan du type.

Il est indispensable de continuer à promouvoir le Dogue de Bordeaux en France, et ce par le biais des expositions Nationale d'Élevage, Régionales d'Élevage et Spéciales de race.

Nous devons prendre conscience que, seuls nous, amateurs du Dogue de Bordeaux, avons le devoir d'assurer la préservation de notre race, et ce coûte que coûte.

La SADB ne peut effectuer ce travail seule sans le soutien des éleveurs et des passionnés. Nous devons resserrer les rangs, faire table rase des conflits de personnes et d'egos et accepter de travailler ensemble pour la pérennité de nos Dogues de Bordeaux.

Les gens changent, les éleveurs changent, les dirigeants changent, les temps changent, mais seul le Dogue de Bordeaux sain et typique restera si nous acceptons maintenant de faire front commun.

Sans cette prise de conscience, le grand perdant sera le Dogue de Bordeaux et je n'ose imaginer que cela puisse être la volonté de l'un d'entre nous.

Je vous souhaite à tous un excellent week-end convivial entre passionnés à Cabris, et « que les Meilleurs gagnent ! ».

Amitiés Cynophiles
Anne Dytrych



ASSESSEURS

Avec Monsieur PARMICIANO : Monsieur ESTRABAUT et Monsieur RAVAGLIOLI
Avec Monsieur KIRK : Madame POUVESLE et Monsieur HOUILLONS

SECRETARIAT

Mmes NOEL et AUFRAY

Dear members,

Dear Dogue de Bordeaux lovers,

This weekend opens our 36th National d'Elevage of Dogue de Bordeaux and the 3rd ATIBordeaux Champion Show in the pretty and typical village of the Nice hinterland of Cabris, which had already welcomed us for the Nationale in 2014. Things have changed a lot since 2014. After the difficult period of the Covid-19 pandemic, we must face a new period of economic crisis against a backdrop of global conflict which is once again affecting full force our breeders and our shows.

In general, it is noted that the number of dogs has greatly decreased in shows for all breeds combined.

In this respect, I would like to thank the exhibitors, French and foreigners, who have given us the pleasure of registering this year despite everything, since we have succeeded in bringing together enthusiasts from France, Belgium, the Netherlands, Spain, from Italy, Portugal, Norway and Slovenia. I also have a special thought for all those who, usually present every year, were unable to make the trip this year.

I would also like to thank the specialist judges who have honored us with their presence this year, Mr. Ronnie Kirk (IR) and Mr. Vincenzo Parmiciano (IT).

I would like to thank our friends Ms. Monique Noël and Michelle Aufray and Mr. Boris Cavillac for coming to provide secretarial services and Mr. Frédéric Lhonoré, thanks to whom we have wonderful souvenir photos of our events every year.

I thank our sponsor HAPPY DOG (Provot) for its active participation in the realization of this weekend.

I would like to thank Mr. Jean-Jacques Morbelli and the Association Canine Territoriale Midi Côte d'Azur for their welcome and support.

Finally, I particularly thank Mrs. Mélanie Legrand and Mr. Michel Cardaccia for the organization at short notice of this festive weekend.

On a more personal note, as President of the SADB, but also and above all as a Dogue de Bordeaux lover, I have to sound the alarm about the current situation.

Logically, the number of Dogue de Bordeaux registered in dogshows is constantly decreasing.

Today, however, everyone must be fully aware that this directly impacts the health and phenotype of the Dogue de Bordeaux, due to a lack of selection.

By lack of selection, I mean the fact that without seeing Dogue de Bordeaux in exhibitions, it is not possible to be able to carry out a correct work of selection.

By lack of selection, I mean the fact that, without meeting former breeders at shows and without joining the SADB, new breeders find themselves on their own and make bad marriages, through ignorance of the breed and its issues or worse through misguided knowledge gained through social media.

In recent months, through ATIBordeaux, we have supported the Dogue de Bordeaux beyond our borders, to save a significant part of the genetic capital of our breed present in Ukraine. Many of you have supported this action and we thank you very warmly. This will continue as long as you give us the means.

BUT, if we do not want all the work done in recent decades in France by everyone to have ultimately been for nothing, today it is the responsibility of all of us.

It is essential to refer buyers of puppies who will be the breeders of tomorrow to the SADB, so that they are no longer "released" into the wild without any control. We have lately seen the flourishing of unreasonable marriages which are detrimental to the breed, both health-wise and type-wise.

It is essential to continue to promote the Dogue de Bordeaux in France, through Nationale d'Elevage, Regionale d'Elevage and Special Breed shows.

We must realize that only we, lovers of the Dogue de Bordeaux, have the duty to ensure the preservation of our breed, at all costs.

The SADB cannot carry out this work alone without the support of breeders and lovers. We must close ranks, make a clean sweep of personal and ego conflicts and agree to work together for the sustainability of our Dogue de Bordeaux.

People change, breeders change, leaders change, times change, but only the healthy, typical Dogue de Bordeaux will remain if we now agree to stand together.

Without this awareness, the big loser will be the Dogue de Bordeaux and I dare not imagine that this could be the will of any of us.

I wish you all an excellent convivial weekend between Dogue de Bordeaux lovers in Cabris, and "may the Best win!"

*With my best greetings,
Anne Dytrych*

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9,00 heures.

Les jugements commenceront à 10 heures précises.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre accessoire. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Seront refusés : Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'orthographe - Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition sauf en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes individuelles, les classes « Baby », « Puppy », « Intermédiaire », « Ouverte », « Jeune », « Champion », et « Vétérain ».

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

GROUPE MINOR BABY moins de 4 mois et à jour des vaccinations préconisées.

CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées.

CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.

GROUPE DEBUTANT de 9 mois à 12 mois.

Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant).

Les classes suivantes peuvent donner droit à l'attribution d'un Certificat de Qualification :

CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de 15 mois minimum.

CLASSE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois.

CLASSE CHAMPION Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements.

GROUPE SENIOR Pour les chiens âgés de 6 à moins de 8 ans

CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans.

CLASSE AFFIXE : pour 3 à 5 chiens engagés en classe individuelle provenant du même élevage.

CLASSE REPRODUCTEURS : Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé en même temps que l'inscription.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés. 2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition : a) ceux refusés par le Service Vétérinaire, b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, Dans ces deux cas les engagements ne

seront pas remboursés. c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite. d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officiels seuls ou leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, de deux assesseurs, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas révélateurs.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant : DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvreté, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON ou PROMETTEUR

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par ATIBORDEAUX et/ou par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : • Ceux qui auront fait une fausse déclaration ; • Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ; • Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service ; • Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la SADB et ATIBORDEAUX à l'image photographique.

REGULATION OF THE CHAMPION SHOW ATIBORDEAUX

ARRIVAL AND JUDGMENTS Access to the exhibition is open to dogs from 9.00 a.m. Judgments will begin at 10 a.m.

LEAVING OF EXHIBITION: Dogs can leave the exhibition after the judging except for the dogs selected for the main ring.

VETERINARY SERVICE The veterinary service will be provided by one or several Veterinary Doctors who have all powers to decide on acceptance, refusal or return, both at the entrance and during the exhibition. The decision of the veterinary service is final. In cases of denial of access by the veterinary service, the amount of the commitment remains due to the organizing company.

DOG PRESENTATION During the presentation of the dog in the ring, "double handling" is forbidden. No one outside the ring is allowed to call or excite the dog with any object, whistle or other gesticulation. The judge is responsible for enforcing this rule either by the ring steward or by the exhibition organizers. In case of non-compliance, he can disqualify the dog and record the reason in his judge's report.

CANCELLATION In case of impossibility to open the exhibition for major reasons beyond the control of the organizers, the entry fees will not be fully reimbursed, as the Organizing Association will have to cover the organizational costs it has incurred.

REGISTRATIONS Dogs must be the property of the exhibitor and can be presented by any person of the exhibitor's choice, except those subject to a dog event exclusion sanction. For judges, see judges' rules. Will be refused:

Registrations "on the spot" on the day of the exhibition, except for omissions or computer errors. Any modifications or registrations in other classes, occurring on the day of the show, except for Progeny and Breeder Classes, or in case of transcription errors by the organization. The simultaneous engagement of a dog in several individual classes is prohibited. The exhibitor will print his certificate of registration via the Internet or will receive an acknowledgement of receipt as individual classes: "Baby", "Puppy", "Intermediate", "Open", "Young", "Champion", and "Veteran".

DOGS CAN BE REGISTERED IN THE FOLLOWING CLASSES

MINOR BABY GROUP less than 4 months and vaccinations up to date

BABY CLASS: From 4 to -6 months and vaccinations up to date

PUPPY CLASS: From 6 to -9 months and vaccinations up to date

BEGINNER GROUP From 9 to 12 months and vaccinations up to date.

The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Cannot be judged).

All the following class qualifies for the award of a Qualification Certificate:

INTERMEDIATE CLASS: For dogs aged 15 to -24 months.

OPEN CLASS: For dogs aged 15 months minimum.

JUNIOR CLASS: For all dogs aged 9 to -18 months.

CHAMPION CLASS: Reserved exclusively for dogs declared National Champions of FCI Member Countries - and International Champions of FCI (specify date of homologation) aged 15 months minimum. The title of Champion must be homologated at the latest on the date fixed for the closing of the exhibition registration.

SENIOR GROUP: For all dogs aged 6 to -8 years

VETERAN CLASS: Possible from 8 years.

BREEDING CLASS: 3 to 5 dogs with the same kennel name

PROGENY CLASS: a dog and at least a minimum of 2 children

REGISTRATION PAYMENT

Registration fees are to be paid in the same time of registration.

REGISTRATION CLOSING

The closing date for registration is fixed by the organizers. Any material registration made after the date fixed by the organizers (date of reception) will be refused and reimbursed under deduction of a sum of 10% for secretarial expenses.

REFUSALS OR EXCLUSIONS OF ENGAGEMENTS:

The organizing association reserves the right to refuse any engagements that it believes it should not admit, without specifying the reason, and to reimburse them even after having accepted them.

Of dogs at their entrance or during the exhibition:

a) those refused by the Veterinary Service,

b) those which would have been substituted for the dogs really engaged, In both cases the registration fees will not be reimbursed.

c) Those not engaged by the exhibitor whose entry into the exhibition grounds is strictly prohibited.

d) Those whose engagement "on the spot" would be required.

JUDGEMENTS judges act alone under their personal responsibility. They can be assisted in their ring by a secretary, an assessor, a ring steward and, if necessary, an interpreter (tasks which can under no circumstances be performed by a qualified or trainee judge or a confirmation-expert of the breed in question). If a judge defaults he

can be replaced by any other qualified judge or trainee for the same breed. A second judge will be appointed if the number of engagements exceeds 80 dogs including confirmations. Judgments are final and without appeal as soon as they are pronounced. Shy or aggressive dogs will not be judged. The dogs absent at the time of the judgment will not be classified, but the judge has the faculty to examine them, to assign them an official qualifier without classifying them.

QUALIFIERS The judges will award, according to the value of the dog, one of the qualifying levels which are defined as follows:

EXCELLENT - should only be awarded to a dog very close to the ideal standard of the breed, presented in perfect condition, giving a harmonious overall impression and presenting a balanced temperament, having "class" and a brilliant appearance. The superiority of its qualities with respect to the breed will make it possible to ignore some small imperfections but it will possess the typical characteristics of its sex.

VERY GOOD - will be awarded only to a perfectly typed dog, balanced in its proportions and in correct condition. It will be tolerated some venial defects, but not morphological. This award should only be applied to a dog of quality.

GOOD - must be awarded to a dog possessing the main features of the breed however showing faults, provided that these are not concealed.

SUFFICIENT - must be awarded to a dog which does not correspond adequately to its breed, without possessing the generally accepted characteristics or to a dog not in optimal condition.

DISQUALIFIED - must be awarded to a dog which does not correspond to the type required by the breed standard, showing eliminating faults for morphological or behavioral reasons. The reason why he receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

Dogs not eligible for any of the above qualifiers will not be allowed to remain in the ring and will be given the following qualifier:

CAN'T BE JUDGED - This qualifier is attributed to a dog whose attitude on the ring makes any appreciation of movement and allures impossible. It also applies to a dog that refuses to be examined by the judge, making it impossible to evaluate the teeth, anatomy and structure, tail or testicles.

Dogs on which the judge detects traces of operations or treatments intended to deceive him are also concerned. This qualifier is also valid when the judge has strong reasons to believe that operations have been performed to correct the original condition of the dog or its characteristics (eyelid, ear, tail).

The reason why a dog receives this qualifier must be mentioned in the judge's report. The 1st prize can only be awarded to a dog that has obtained at least the VERY GOOD qualification (qualified GOOD or QUITE GOOD dogs will not be eligible for a classification).

RECLAMATIONS All claims based on these regulations, with the exception of those concerning judgements, which are without appeal, must be submitted in writing within one hour of the incident giving rise to them and must be accompanied by a deposit equivalent to three times the price for the engagement of the first dog at the event. This deposit shall remain the property of the organizing company if, after examination of the complaints, they are recognized as unfounded by the competent authorities.

SANCTIONS The following exhibitors may be temporarily or permanently excluded from exhibitions and competitions organized by ATIBORDEAUX or by the Société Centrale Canine, with possible extension to events organized by affiliated associations: Those who have made a false statement; Those who have subjected their dog to any operation likely to mislead the quality of it; Those who, by their language, their writings, their actions, would compromise the success of the exhibition or would damage the prestige of judges, members of the organizing society or veterinarians on duty; Those who have introduced an unengaged dog or replaced an engaged dog with another. Sanctions shall be imposed in accordance with Articles 30 to 36 of the Internal Regulations of the Société Centrale Canine.

RABIES PROPHYLAXIS Exhibitors must comply with the regulations in force on the date of the exhibition. The entry into France of foreign dogs is subject to compliance with national regulations in force on the date of the exhibition.

Obligations: For dogs coming from abroad, the valid anti-rabies vaccination certificate mentioning the dog's identification number will be required at the entrance of the show.

By registering your dog you accept de facto the right for SADB and ATIBORDEAUX to use the photographic image.

LES TITRES DE CHAMPIONS ATIBORDEAUX

REGLEMENTS - REGULATION APPLICABLE TO OBTAIN THE ATIBORDEAUX CHAMPION TITLE

CHAMPION ATIBORDEAUX - ATIBORDEAUX CHAMPION

Obtenir 3 certificats de qualification (CC), avec 3 juges différents, lors d'expositions qualifiantes.

Le chien doit avoir un pedigree complet et cumuler toutes les conditions de santé suivantes :

1. avoir obtenu à la lecture officielle de la radiographie de la dysplasie de la hanche la lettre « A » ou « B » ;
2. produire le résultat de lecture par le lecteur officiel de la dysplasie du coude ;
3. produire le résultat du test HFH-B attestant que le chien est homozygote normal au regard de la kératodermie plantaire ou un certificat de filiation + le résultat des tests HFH-B attestant que les 2 parents sont homozygotes normaux au regard de la de kératodermie plantaire;
4. produire le résultat d'une échographie cardiaque datant de 18 mois au plus attestant que le chien est indemne de pathologie cardiaque.

Getting 3 qualification certificates (CC), with 3 different judges, in qualifying dog shows.

The dog must have a full pedigree and cumulate all these health conditions:

1. Getting the official note A or B for hips dysplasia
2. Getting the official X-rays for elbows dysplasia
3. Getting the result "clear" for the genetic test of HFH-b (hyperkeratosis of footpads) or a line certificate + the result of the HFH-B tests attesting that both parents are "clear" for the genetic test of HFH-b
4. Getting a veterinary certificate of heart echography with the result "free of all heart disease" (dated less 18 month before the homologation of the title)

JEUNE CHAMPION ATIBORDEAUX - JUNIOR ATIBORDEAUX CHAMPION

Le chien devra obtenir 2 certificats au cours des expositions qualifiantes, et présenter l'intégralité des tests ci-dessus à l'âge de 18 mois pour l'homologation du titre.

The dog will have to obtain 2 certificates during the qualifying exposures, and present all the above tests at the age of 18 months for the homologation of the title.

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSÉS

Juge	Sexe	Classes	Numéros	Total
M. PARMICIANO Vincenzo	Mâle	BABY	1 à 1	1
M. KIRK Ronnie		JEUNE	2 à 2	1
		INTERMEDIAIRE	3 à 3	1
		OUVERTE	4 à 8	5
		CHAMPION	9 à 14	6
M. PARMICIANO Vincenzo	Femelle	BABY	15 à 15	1
M. KIRK Ronnie		PUPPY	16 à 17	2
		JEUNE	18 à 20	3
		INTERMEDIAIRE	21 à 24	4
		OUVERTE	25 à 31	7
		CHAMPION	32 à 34	3
M. PARMICIANO Vincenzo		VETERAN	35 à 35	1
		Total	35	



DOGUE DE BORDEAUX

Juges : M. PARMICIANO Vincenzo / M. KIRK Ronnie

• CLASSE BABY MALE M. PARMICIANO Vincenzo •

- 1 **TAZ DU DIAMANT BRUT** LOF : 031315 - id : 250268780493470 né le 04/07/22 (*JUNIOR ROCK'N DOGUE x BLUE DIAMONDS PAIGE*) Prod : M. Mme LEGRAND David et Mélanie, Prop : M. Mme LEGRAND Mélanie

• CLASSE JEUNE MALE M. PARMICIANO Vincenzo •

- 2 **NUN DE DOGOS DE SALDAO** LOE : 2607302 - id : 978101083833032 né le 06/11/21 (*ONE DIRECTION VAN MADROELHOEVE x ANUK DE DOGOS DE SALDAO*) Prod : Mme IGLESIAS ALDAO Maria-Jesus, Prop : M. CARRACELAS SANTOS José

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE M. KIRK Ronnie •

- 3 **REMBRANDT VAN DE MADROELHOEVE** NHSB : 3226643 - id : 528140000821785 né le 22/02/21 (*CERISIER CULLEN x NO BODY'S WIFE VAN DE MADROELHOEVE*) Prod et prop : M. VAN OS Rob

• CLASSE OUVERTE MALE M. KIRK Ronnie •

- 4 **DONY DE LA BULLE ROUGE** LOI : 20114504 - id : 991003000256665 né le 29/08/19 (*CERISIER CULLEN x CATHERINE Z.JONES DE L'ANGELIQUE DE MON AMOUR*) Prod : M. KIS Jozsef, Prop : M. MARIANI Alessio
- 5 **PALMER DE LA FOUNT D'ARGENT** LOF : 028951/04169 - id : 250269608458759 né le 24/11/19 (*NIPTUCK DU DOMAINE DES VENTS D'OUEST x NAUGHTY OF RHODE'S FAMILY*) Prod : Mme ROIG Jessica, Prop : M. MESTRES Denis
- 6 **PHENIX DES ANCETRES DE STRAMOUSSE** LOF : 028660/04131 - id : 250268743137731 né le 16/09/19 (*JUNIOR ROCK'N DOGUE x MADD'YZ DOG NINON*) Prod : M. Mme CARDACCIA Michel et Anne-Marie, Prop : M. CARDACCIA Michel
- 7 **ROCCE DI CUSA CASSIO SAJONETTI** LOI : 1978937 - id : 380260004001532 né le 25/02/19 (*IMKCASSIUS CLAYMDM x DANY*) Prod et prop : M. LUPPINO Giuseppe
- 8 **(CH) SANDDOG OHIO** LOE : 2501678 - id : 941000024244417 né le 13/12/19 (*NORTH END BORDEAUXS HIGHT IMPACT x (CH) SANDDOG HONEY*) Prod : Mme DOMINGUEZ BAENA Maria-Jose, Prop : M. MARTI Jordi

• CLASSE CHAMPION MALE M. KIRK Ronnie •

- 9 **BAKKUS DE FORCE ET DE CONFIANCE** NHSB : 3167157 - id : 528140000762548 né le 27/07/19 (*ADAMANTIUM DE FORCE ET DE CONFIANCE x HINT DE FORCE ET DE CONFIANCE*) Prod : M. VAN DEN BROEK R.G.J., Prop : M. BROEK B.
- 10 **(CH) CERISIER JACOB AT TARTUFFE** LOE : 2358122 - id : 985111001194837 né le 25/08/16 (*KELTICKNIGHT GEORGIEBOY x EMPHIL'S FLAKKA WAKKA FOR CERISIER*) Prod : M. Mme HARRISON Brian et Tracey, Prop : Mme CURRAN Angela
- 11 **(CH) DOMINGO DE LA BULLE ROUGE** LOI : 2181438 - id : 991003000256670 né le 29/08/19 (*CERISIER CULLEN x CATHERINE Z.J. DE LA ANGELIQUE DE MON AMOUR*) Prod : M. KIS Jozsef, Prop : M. ROTTURA Marcello
- 12 **(CH) DOMINIQUE** LOE : 2287885 - id : 978101081159494 né le 28/09/15 (*DANTE DE LOUREVILA x DATCHA DE BARILOCHE*) Prod : Mme RIVAS TEJEIRO Lorena, Prop : Mme IGLESIAS ALDAO Maria-Jesus
- 13 **(CH) EMPEROR DOZER DE MOLOSSE ANTIQUE** NKKR : NO50862/18 - id : 578098100638856 né le 14/07/18 (*NORTH-END BORDEAUXS PRIMETIME x YMSE DE MOLOSSE ANTIQUE*) Prod et prop : Mlle HANSEN Linda-Therese
- 14 **(CH) PEDRO DE L'ACAJOU DOGUE** LOF : 028515/04184 - id : 250269811716238 né le 09/03/19 (*CERISIER CULLEN x MADD'YZ DOG HORIA*) Prod et prop : M. MEHL Cédric

• CLASSE BABY FEMELLE M. PARMICIANO Vincenzo •

- 15 **LEGENDARIUS CANIS TALION LAW** LOF : EN COURS - id : 250269590815390 née le 04/05/22 (*NARCOTIC LILHO DE LA TOUR GELEE x DE FORCE ET DE CONFIANCE TELMA*) Prod et prop : M. FAUVEL Anthony

• CLASSE PUPPY FEMELLE M. PARMICIANO Vincenzo •

- 16 **LORAINÉ LOLA VALENSAMARE** FG SLR : DB000235 - id : 705100000133022 née le 28/01/22 (*DOMINGO DE LA BULLE ROUGE x VALENTINA LEGIONNAIRE DE BORDEAUX*) Prod : M. FALEZ Gregor, Prop : M. ROTTURA Marcello
- 17 **TYLA DU DIAMANT BRUT** LOF : 031153 - id : 250269100303140 née le 21/02/22 (*JUNIOR ROCK'N DOGUE x RED DOG DEMARS MONA-LISA*) Prod : M. Mme LEGRAND David et Mélanie, Prop : M. Mme LEGRAND Mélanie

• **CLASSE JEUNE FEMELLE M. PARMICIANO Vincenzo** •

- 18** **GENEREUX BORDEAUX THE ONE AND ONLY** SLR : DB-000219 - id : 705091000042119 née le 19/11/21 (*CERISIER CULLEN x AGRAMER BORDOG REMEMBER ME*) Prod : M. AUDA Timotej, Prop : M. AUDA Daniel
- 19** **LLIL DEL MATACHIN** LOE : 2608373 - id : 978101083448093 née le 26/10/21 (*NOVILLO DE PRIVADIIS x JAMBALAYA DEL MATACHIN*) Prod : M. PINTO GARCIA Tomas, Prop : M. CARRACELAS SANTOS José
- 20** **NARNIA RED BEAUTY BORDEAUX** NHSB : 3239383 - id : 528140000807336 née le 21/05/21 (*NAUGHTY BOY NATURE VAN DE MADROELHOEVE x IMPERATRIX AANVALLER*) Prod et prop : Mme ARNTS Marion

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE M. KIRK Ronnie** •

- 21** **IRONMASTIFF-KENNEL SAMOA** LOE : 2569260 - id : 380260044360977 née le 28/10/20 (*COLOMBO DE LA ENGELIQUE DE MON AMOUR x MARUBA MRS TEE*) Prod : M. LETO Mirko, Prop : M. MARTI Jordi
- 22** **IRONMASTIFF-KENNEL SEKHMET** LOI : 215020 - id : 380250044358369 née le 28/10/20 (*COLOM DE LA ENGELIQUE DE MON AMOUR x MARUBA MRS TEE*) Prod et prop : M. LETO Mirko
- 23** **ROMY DES TITANS DES PEUPLIERS** LOF : 029835/05272 - id : 250268743628581 née le 10/11/20 (*FERRARI BIALOBRZESKIE MOLOSKI x NORA*) Prod et prop : M. CORTOT Laurent
- 24** **ROZENN DES ANCETRES DE STRAMOUSSE** LOF : 029950/05283 - id : 250268723124462 née le 23/11/20 (*HITCHCOCK DES ANCETRES DE STRAMOUSSE x MADD'YZ DOG NINON*) Prod : M. Mme CARDACCIA Michel et Anne-Marie, Prop : M. CARDACCIA Michel

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE M. KIRK Ronnie** •

- 25** **NORA** LOF : 026412/04814 - id : 250268501339418 née le 09/10/17 (*IRON DU LIERRE AU TRONC x JODY*) Prod et prop : M. CORTOT Laurent
- 26** **PIPPA DES TITANS DES PEUPLIERS** LOF : 028729/05138 - id : 250268743142862 née le 07/10/19 (*MR PERSHY PRIME DE PRIVADIIS x NORA*) Prod et prop : M. CORTOT Laurent
- 27** **RAS QUIETA DU DIAMANT BRUT** LOF : 029169/05335 - id : 250269100048215 née le 31/01/20 (*JUNIOR ROCK'N DOGUE x RED DOG DEMARS MONA-LISA*) Prod : M. Mme LEGRAND David et Mélanie, Prop : Mme LEGRAND Mélanie
- 28** **RUBY** LOF : 029481/05325 - id : 250269608724353 née le 25/04/20 (*MARVEL x OHANA*) Prod : Mme M. BEIGNIER Aline / JARDIN Adrien, Prop : Mme BEIGNIER Aline
- 29** **TELMA DE LA MAISON DE FORCE ET DE CONFIANCE** NHSB : 3206811 - id : 528140000807718 née le 28/08/20 (*(CH) NAUGHTY BOY VAN DE MADROELHOEVE x (CH) HINT DE FORCE ET DE CONFIANCE*) Prod : M. V. D. BROEK Robber, Prop : M. FAUVEL Anthony
- 30** **THE RED SQUIRRELS QUEEN BEE** NHSB : 574920 - id : 528140000730536 née le 26/11/18 (*THE RED SQUIRRELS MAGIC MARVIN x CHANEL DE EL SISCAR*) Prod : M. TOONEN Wim, Prop : M. MADEIRA David
- 31** **VLINDER DE FORCE ET DE CONFIANCE** NHSB : 3167164 - id : 528140000677177 née le 27/07/19 (*ADAMANTIUM DE FORCE ET DE CONFIANCE x HINT DE FORCE ET DE CONFIANCE*) Prod : M. VAN DEN BROEK R.G.J., Prop : M. BROEK B.

• **CLASSE CHAMPION FEMELLE M. KIRK Ronnie** •

- 32** **(CH) JEANNE D'ARC DE MOLOSSE ANTIQUE** NKKR : NO37275/20 - id : 578097890005745 née le 05/03/20 (*POLEDUX BERNARDO PROVENZANO x XTRAVAGANZA DE MOLOSSE ANTIQUE*) Prod et prop : Mlle HANSEN Linda-Therese
- 33** **(CH) JUNIOR WINNER DE MOLOSSE ANTIQUE** NKKR : NO37276/20 - id : 578097890005072 née le 05/03/20 (*DOG'S-LAND KODIAK x XTRAVAGANZA DE MOLOSSE ANTIQUE*) Prod et prop : Mlle HANSEN Linda-Therese
- 34** **(CH) SANDDOG OHANA** LOE : 2501677 - id : 941000024244360 née le 13/12/19 (*(CH) NORTH-END BORDEAUX HIGH IMPACT x SANDDOG HONEY*) Prod : Mme DOMINGUEZ BAENA Maria-Jose, Prop : Mme CURRAN Angela

• **CLASSE VETERAN FEMELLE M. PARMICIANO Vincenzo** •

- 35** **(CH) HEIMER'S LA NOUVELLE VAGUE** NKKR : 52788/14 - id : 578077000233666 née le 16/09/14 (*DR. PEPPER Z'ORISKU x QUERIDA DEI DOGUE DELLA VALLE*) Prod : Mme M. BAKKERHAUG Heidi et Tangen, Prop : Mlle HANSEN Linda-Therese

LISTE DES EXPOSANTS

Mme ARNTS Marion	20
M. AUDA Daniel Canzkova ulica 19 2000 MARIBOR SLOVENIE - 386 40 459 654.....	18
Mme BEIGNIER Aline Le Domaine Neuf 03470 COULANGES - 06 43 67 02 30.....	28
M. BROEK B.	9-31
M. CARDACCIA Michel Le Mas des Cyprès 1431, quartier de Stramousse 06530 CABRIS - 06 83 02 32 89.....	6-24
M. CARRACELAS SANTOS José	2-19
M. CORTOT Laurent 77, lot. les Peupliers 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE - 06 82 03 44 33.....	23-25-26
Mme CURRAN Angela Cortijo Tartuffe Camino de Saliente, Saliente 04813 ALBOX - ALMERIA ESPAGNE - 0034 643 668 906.....	10-34
M. FAUVEL Anthony	15-29
Mlle HANSEN Linda-Therese Svinndalveien 257 1593 SVINNDAL NORVEGE.....	13-32-33-35
Mme IGLESIAS ALDAO Maria-Jesus	12
Mme LEGRAND Mélanie Quartier de l'Eglise Hameau de Libre 06540 BREIL SUR ROYA - 06 71 39 71 79.....	1-17-27
M. LETO Mirko - 0039 347 147 3534.....	22
M. LUPPINO Giuseppe	7
M. MADEIRA David	30
M. MARIANI Alessio	4
M. MARTI Jordi Carrer Tivissa, n° 4 - 3ème Etage - Porte n° 5 43206 REUS (TARRAGONA) ESPAGNE.....	8-21
M. MEHL Cédric 17, rue du Moulin à Vent 89500 ARMEAU - 06 23 75 07 38.....	14
M. MESTRES Denis	5
M. ROTTURA Marcello 2, Piazza Vittorio Emanuele III 31010 MARENO DI PIAVE ITALIE - 39 376 574 88.....	11-16
M. VAN OS Rob Bakkersoordseweg 1 3195 GR PERNIS PAYS-BAS.....	3



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr